

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Du jeudi 21 mai 2026**

L'an **deux mil vingt-six**, le vingt-trois du mois d'avril à **vingt heures**,  
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame Elisabeth MAILLARD, le Maire.**

Date de convocation du Conseil municipal : **le 15 avril 2026**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme MAILLARD Élisabeth, M. PELTIER Jacky, Mme GIROIRE Anita, M. BAILLET Eric, M. VERDON Laurent, M. GUILLOTEAU Régis, Mme MASSÉ Jackie, M. RENOUX Stéphane, Mme COUTANT Isabelle, M GONNAIS Willy, M SAUNIER Fabrice, Mme GUERIT Céline, Mme GROSSIER Louise, Mme Bérengère DUPIN, Mme FETY Caroline.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Jackie MASSÉ.

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*

Madame le Maire fait l'appel des élus présents et déclare installés les nouveaux conseillers municipaux.

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026. Aucune autre remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le Maire et la secrétaire de séance. Mme Jackie MASSE est désignée secrétaire de séance.

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*

L'ordre du Jour est le suivant :

#### **Délibérations :**

- 1- *Vote des CFU (Compte Financier Unique) du budget principal de la commune et des budgets annexes logements et lotissement*
- 2- *Affectation des résultats*
- 3- *Vote des taxes*
- 4- *Vote des budgets primitifs 2026 (budget principal de la commune, budgets annexes logements et lotissement)*
- 5- *Fongibilité des chapitres (budget principal de la commune, budgets annexes logements et lotissement)*
- 6- *Subventions aux associations communales et extérieures*
- 7- *Demande de subvention DETR pour l'allée piétonne rue de Saint Liguair*
- 8- *Désignation des représentants du CNAS (élu et agent)*
- 9- *Choix du nom de la rue du lotissement la pie grièche*
- 10- *Participation sortie scolaire de fin d'année*
- 11- *Règlement intérieur du Conseil municipal*

#### **Informations :**

- ✓ *Conseil d'école*
- ✓ *Commission « vie associative »*
- ✓ *Commission « vie quotidienne »*
- ✓ *Commission info/com*
- ✓ *Organisation de la commémoration du 8 mai*
- ✓ *Points Agglo*

#### **dates à fixer :**

- Réunions d'adjoints : mercredi 13 mai 2026 à 18h30
- Dates des conseils municipaux (sous réserve) :
  - jeudi 21 mai 2026 à 20h
  - Jeudi 25 juin 2026 à 20h
  - Jeudi 27 août 2026 à 20h
  - Jeudi 24 septembre 2026 à 20h
  - Jeudi 22 octobre 2026 à 20h
  - Jeudi 19 novembre 2026 à 20h
  - Mercredi 16 décembre 2026 à 20h

 **Questions diverses :**

## DÉLIBÉRATIONS

### 1- Vote des CFU (Compte Financier Unique) du budget de la commune et des budgets annexes des logements locatifs et lotissement (DE 2600023 à DE 2600025)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),  
 Vu la délibération du conseil municipal du 21 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques,  
 Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 16 mai 2022,  
 Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Saint-Rémy,  
 Vu le CFU 2025 de la commune de Saint-Rémy,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,  
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,  
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,  
 Considérants les éléments susvisés,

Considérant le CFU du budget de la commune présenté et résumé comme suit (DE 2600023) :

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>total cumulé</b>
Recettes	Prévision budgétaire totale	397 298,88 €	924 466,44 €	1 321 765,32 €
	Recettes réalisées	192 728,87 €	900 506,16 €	1 093 235,03 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00€	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire total	256 392,12 €	1 082 835,96 €	1 339 228,08 €
	Dépenses réalisées	95 276,92 €	815 876,16 €	911 153,08 €
	Restes à réaliser	48 444,59 €	0,00 €	48 444,59 €
Différence entre les titres et les mandats	solde des réalisations de l'exercice (+/-)	97 451,95 €	84 630,00 €	182 081,95 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-140 906,76 €	158 369,52 €	17 462,76 €
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (+/-)	-43 454,81 €	242 999,52 €	199 544,71 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-48 444,59 €	0.00 €	-48 444,59 €
résultat cumulé	Excédent / Déficit	-91 899,40 €	242 999,52 €	151 100,12 €

Mme MAILLARD laisse la parole à M VERDON qui explique les principaux écarts.

- *en dépenses* :

Les frais de personnel réalisés sont inférieurs de 59 K€ par rapport aux prévisions budgétaires (la commune a limité le recours aux emplois aidés, les prévisions du BP prenaient en compte le maintien des contrats aidés et en parallèle une hausse des contrats publics à durée déterminée).

Les charges générales sont en baisse de 8 K€ par rapport à 2024.

Il avait été prévu 211 k€ au budget mais dont seulement 99k€ correspondaient à des projets d'investissement et le reliquat de 112k€ est à conserver pour les exercices ultérieurs.

- *en recettes* :

Une baisse prévue des financements liés aux contrats aidés.

Une baisse de fréquentation du centre, une baisse du nombre d'enfants à l'école pourraient expliquer la baisse des recettes.

Les travaux de rénovation de l'école ainsi que la pose des coussins berlinois ayant été retardé, le versement des aides l'ont été aussi.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU de la commune de Saint-Rémy et donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CFU du budget annexe des logements locatifs (DE2600024) :

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>total cumulé</b>
Recettes	Prévision budgétaire totale	13 076,97 €	44 254,71 €	57 331,68 €
	Recettes réalisées	13 841,97 €	45 433,66 €	59 275,63 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire total	191 744,99 €	54 036,58 €	245 781,57 €
	Dépenses réalisées	39 930,54 €	50 589,08 €	90 519,62 €
	Restes à réaliser	20 848,22 €	0,00 €	20 828,22 €
Différence entre les titres et les mandats	solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-26 088,57 €	-5 155,42 €	-31 243,99 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	178 668,02 €	9 781,87 €	188 449,89 €
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (+/-)	152 579,45 €	4 626,45 €	157 205,90 €
Différence entre les restes à réaliser	restes à réaliser (+/-)	-20 828,22 €	0,00 €	-20 828,22 €
résultat cumulé	Excédent / Déficit	131 751,23 €	4 626,45 €	136 377,68 €

En ce qui concerne le CFU du budget des logements, M VERDON informe les membres du Conseil que les dépenses sont contenues malgré plusieurs travaux d'entretien et de diagnostic. Des investissements moins importants que prévus puisqu'une seule chaudière a été remplacée sur les 3 prévues en 2025.

Les recettes de gestion courante sont légèrement supérieures aux prévisions concernant les loyers, en sachant que les prévisions budgétaires 2025 étaient prudentes.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU du budget annexe des logements locatifs de la commune de Saint-Rémy et donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CFU du budget annexe du lotissement « clos de l'Epineriaie » (DE2600025) :

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>total cumulé</b>
Recettes	Prévision budgétaire totale	299 690,61 €	248 198,63 €	547 889,24 €
	Recettes réalisées	141 249,26 €	165 302,72 €	306 551,98 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire total	139 365,29 €	354 690,61 €	494 055,90 €
	Dépenses réalisées	123 719,39 €	141 249,26 €	264 968,65 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	solde des réalisations de l'exercice (+/-)	17 529,87 €	24 053,46 €	41 583,33 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-141 249,26 €	106 491,98 €	-34 757,28 €
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (+/-)	-123 719,39 €	130 545,44 €	6 826,05 €
Différence entre les restes à réaliser	restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
résultat cumulé	Excédent / Déficit	-123 719,39 €	130 545,44 €	6 826,05 €

M VERDON rappelle que les travaux de la tranche ferme ne sont pas encore finalisés, les ventes de terrains sont inférieures à ce qui était prévu.

Le stock final de terrain est valorisé à 123 719 € pour 3 522 m<sup>2</sup> restant à vendre (les 957 m<sup>2</sup> de l'ilôt ne seront intégrés qu'en 2026).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU du budget annexe du lotissement « clos de l'Epineriaie » de la commune de Saint-Rémy et donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 2- Affectation des résultats 2025 du budget principal de la commune et des budgets annexes des logements et lotissement (DE 2600026 à DE 2600028)

Affectation des résultats 2025 budget principal de la commune (DE 2600026) :

### Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	140 906,76
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	158 369,52

### Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	97 451,95
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	84 630,00

### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	48 444,59
En recettes pour un montant de :	0,00

### Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	91 899,40
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

### Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	91 899,40
---	-----------

### Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	151 100,12
---	------------

Le CFU 2025 du Budget principal de la commune fait apparaître un solde d'exécution de la section d'investissement un Excédent de **97 451,95 €** et un solde d'exécution de la section de fonctionnement un Excédent de **84 630,00 €**.

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en Dépenses d'un montant de **48 444,59 €** et en Recettes d'un montant de **0,00 €**.

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à **91 899,40 €**.

Il est proposé :

- d'affecter au compte **R1068** un montant de **91 899,40 €**,
- d'inscrire au compte **R002** un excédent de fonctionnement reporté de **151 100,12 €**,
- d'inscrire au compte **D001** un déficit d'investissement de **43 454,81 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2025 présentée ci-dessus pour le budget de la commune.**

Affectation des résultats 2025 Budget annexe des logements locatifs (DE 2600027)

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	178 668,02
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	9 781,87

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	26 088,57
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	5 155,42

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	20 828,22
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
--	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	4 626,45
---	----------

Le CFU 2025 du Budget annexe des logements locatifs de la commune fait apparaître un solde d'exécution de la section d'investissement un Déficit de **26 088,57 €** et un solde d'exécution de la section de fonctionnement un Déficit de **5 155,42 €**.

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en Dépenses d'un montant de **0,00€** et en Recettes d'un montant de **0,00 €**.

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à **0,00 €**.

Il est proposé :

- d'affecter au compte **R1068** un montant de **0,00 €**,
- d'inscrire au compte **R002** un excédent de fonctionnement reporté de **4 626,45 €**,
- d'inscrire au compte **R001** un excédent d'investissement de **152 579,45 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2025 présentée ci-dessus pour le budget annexe des logements locatifs.**

Affectation des résultats 2025 Budget annexe du lotissement « Clos de l'Epinaie » (DE 2600028) :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	141 249,26
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	106 491,98

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	17 529,87
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	24 053,46

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	123 719,39
--	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	123 719,39
---	------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	6 826,05
---	----------

Le CFU 2025 du Budget annexe du lotissement fait apparaître un solde d'exécution de la section d'investissement un Excédent de **17 529,87 €** et un solde d'exécution de la section de fonctionnement un Excédent de **24 053,46 €**.

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en Dépenses d'un montant de **0,00€** et en Recettes d'un montant de **0,00 €**.

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à **123 719,39 €**.

Il est proposé :

- d'inscrire au compte **R002** un excédent de fonctionnement reporté de **130 545,44 €**,
- d'inscrire au compte **D001** un déficit d'investissement de **123 719,39 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2025 présentée ci-dessus pour le budget annexe du lotissement.**

### 3- Vote des taxes 2026 et état 1259 (DE 2600029)

Madame le Maire propose de délibérer pour voter les taux des taxes pour 2026.

Monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué en charge des Finances, présente l'orientation proposée par la Commission finances pour 2026, à savoir le maintien des taux de 2025 de la taxe sur le Foncier Bâti à 41,03%, de la taxe sur le Foncier non bâti à 71,17% et de la taxe habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants à 18,58%.

TAXES	2023	2024	2025	2026
TFB (Foncier bâti)	40,53 % +0,5	40,78 % + 0,25	41,03 % +0,25	<b>41,03%</b>
TFNB (Foncier non bâti)	71,17 %	71,17 %	71,17 %	<b>71,17 %</b>
TH (Habitation sur les résidences secondaires et logements vacants)	18,38 % (+0,2%)	18,48 % + 0,1	18,58 % +0,1	<b>18,58 %</b>

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, les taux de taxes présentés ci-dessus.**

Le produit attendu s'élève à :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux votés	Produits attendus
Taxe foncière bâtie (TF)	919 800	<b>41,03</b>	377 394
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	60 700	<b>71,17</b>	43 200
Taxe Habitation (TH)	16 400	<b>18,58</b>	3 047
			<b>423 641</b>

### 4- Vote du budget primitif 2026 de la commune et des budgets primitifs des budgets annexes des logements locatifs et lotissement « clos de l'épinaie » (DE 2600030 à DE 2600032) :

Vote du budget primitif du budget principal de la commune (DE 2600030) :

VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	234 711,00	326 610,40
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	48 444,59	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 43 454,81	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	326 610,40	326 610,40
VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 016 811,00	865 710,88
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 151 100,12
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 016 811,00	1 016 811,00
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>1 343 421,40</b>	<b>1 343 421,40</b>

Monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué en charges des Finances, présente le projet de budget primitif 2026 de la Commune.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à **1 016 811,00 €** et pour la section d'investissement à **326 614,40 €** avec un virement de la section de fonctionnement de **170 044,33 €**.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget primitif 2026 de la commune. Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2026 présenté.**

Vote du budget primitif 2026 du budget annexe des logements locatifs de la commune (DE2600031) :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	164 291,13	32 539,90
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	20 828,22	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 152 579,45
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		185 119,35	185 119,35
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	50 264,97	45 638,52
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 626,45
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		50 264,97	50 264,97
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		235 384,32	235 384,32

Monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué en charges des Finances, présente le projet de budget primitif 2026 des logements locatifs.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à **50 264,97 €** et pour la section d'investissement à **185 119,35 €**.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget primitif 2026 du budget annexe des logements locatifs.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2026 présenté.**

Vote du budget primitif 2026 du budget annexe du lotissement « clos de l'Epinaie » (DE2600032) :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	120 080,52	305 292,63
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 123 719,39	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		243 799,91	305 292,63
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	360 292,63	229 747,19
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 130 545,44
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		360 292,63	360 292,63
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		604 092,54	665 585,26

Monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué en charges des Finances, présente le projet de budget primitif 2026 du lotissement.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 360 292,63 €.

La section d'investissement est en suréquilibre de 61 492,72 €, pour un total en dépenses de 243 799,91 € et en recettes de 305 292,63 € avec un virement de la section de fonctionnement de 181 573,24 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget primitif 2026 du budget annexe du lotissement « Clos de l'Épinaie ».

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2026 présenté.**

#### **5- Fongibilité des chapitres du budget principal de la commune et des budgets annexes des logements locatifs et lotissement « clos de l'épinaie » (DE 2600033)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération n°210070 du 21 octobre 2021 relative à la mise en place anticipée de la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Madame le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de :**

- 7.5% du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement
- 7.5% du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

#### **6- Subventions aux associations de la commune et extérieures (DE 2600034)**

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour valider les attributions de subventions communales, départementales et nationales.

Après avoir débattu, les membres du Conseil municipal ont proposé d'attribuer :

##### *1. Aux associations communales*

*La chemise à Caro : 500,00 €*

*La SEP : 640,00 €*

*Avenir 79 : 800,00 €*

*Campagn'arts : 1 000,00 €*

*La compagnie ADAMELLO : 500,00 €*

##### *2. Aux associations départementales et nationales*

*UDAF : 106,00 €*

APF France HANDICAP : 200,00 €  
Secours populaire : 400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à la majorité, les propositions suivantes, Madame Caroline FETY, n'ayant pas pris part au vote :**

**1. Aux associations communales**

**La chemise à Caro : 500,00 €**  
**La SEP : 640,00 €**  
**Avenir 79 : 800,00 €**  
**Campagn'arts : 1 000,00 €**  
**La compagnie ADAMELLO : 500,00 €**

**2. Aux associations départementales et nationales**

**UDAF : 106,00 €**  
**APF France HANDICAP : 200,00 €**  
**Secours populaire : 400,00 €**

**7- Demande de subvention DETR pour l'allée piétonne rue de Saint Liguire (DE2600035)**

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour la création d'une allée piétonne située rue de Saint Liguire, dont la finalité est de développer les mobilités douces et durables.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Estimatif travaux création de l'allée	11 546,25 €	DETR (40%)	4 618,50 €
		Autofinancement	6 927,75 €
Total HT	11 546,25 €	Total HT	11 546,25 €
TVA	2 309,25 €	TVA	2 309,25 €
Total TTC	13 855,50 €	Total TTC	13 855,50 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **approuvent, à l'unanimité, le plan de financement proposé et autorise Mme Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

**8- Désignation des représentants du CNAS (DE 2600036)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint-Rémy est adhérente au Comité Nationale de l'Action Sociale (CNAS), association de loi 1901.

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérente désigne 2 délégués: 1 délégué des élus et 1 délégués des agents. Monsieur Régis GUILLOTEAU est actuellement délégué des élus.

Le rôle du délégué des agents est d'assurer le suivi de l'adhésion et diffusion de l'information concernant le CNAS, il doit aussi aider les bénéficiaires dans leurs démarches etc....

Les fonctions de délégué des agents et de correspondance étaient jusqu'à présent remplies par Mme Françoise FOUCHIER,

La désignation des délégués est renouvelée tous les 6 ans,

Madame le Maire, propose de désigner, comme représentant des élus: Monsieur Régis GUILLOTEAU et le représentant des agents: Madame Françoise FOUCHIER

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, la désignation des deux délégués ci-dessus pour le CNAS.**

#### **9- Choix du nom de la rue du lotissement la pie grièche**

Madame le Maire propose d'ajourner cette délibération et de la soumettre d'abord en commission d'aménagement du territoire.

#### **10- Participation sortie scolaire de fin d'année (DE 2600037)**

Madame le Maire fait part de la demande formulée par la directrice de l'école pour une participation financière à la sortie de fin d'année qui se déroulera sur 2 jours au château de Saint Mesmin, le 30 avril pour les maternelles et le 18 mai pour les élèves de l'élémentaire,

La directrice de l'école demande une participation à hauteur de 1 000,00 € à cette sortie pédagogique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le versement de 1 000,00 € à la coopérative de l'école.**

#### **11- Règlement intérieur du conseil municipal (DE 2600038)**

Madame le Maire propose de valider le projet de règlement intérieur du Conseil municipal de Saint-Rémy, voir document en annexe :

Il est demandé :

- D'ajouter à l'article 9 : [...] le maire préside les commissions. Il peut déléguer à cet effet un adjoint au maire ou un conseiller délégué.
- De modifier l'article 9 en ajoutant M Régis GUILLOTEAU dans la composition de la commission « appel d'offres », et au plan communal de sauvegarde et d'ajouter Mme Bérengère DUPIN à la commission vie quotidienne
- De retirer à l'article 20, le dernier paragraphe.

Madame le Maire demande à l'assemblée de procéder au vote pour valider le règlement intérieur du Conseil municipal de Saint-Rémy.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil municipal de Saint-Rémy ci-après en annexe.**



- Une séance de dédicace de Mme Marie-Béatrice GAUVIN sera organisée à la médiathèque de Saint-Rémy
- Tour du Poitou : recherche de signaleurs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h40.